



# Le Personnel Administratif et ses fonctions.

(COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS AMVT / FFKDA)



# Sommaire

1) La Commission d'Organisation des Compétitions AMVT	Page 3
2) Le Régulateur	Page 4
3) Le Commissaire Sportif	Page 5
4) Le Chronométreur	Page 6
5) Protocoles	Page 7
6) Enrichissement des passeports	Page 9
7) A propos du Personnel Médical	Page 9
Annexes	Pages 10 et suivantes

# Le Personnel Administratif

Le Personnel Administratif officiant à l'occasion d'une compétition d'Arts Martiaux Vietnamiens Traditionnels (AMVT) est placé sous l'autorité de la COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS AMVT.

Il s'agit de l'ensemble des personnes ayant pris part à au moins une session de formation au cours des deux dernières saisons sportives, et mobilisées pour assurer la gestion et le déroulement administratifs d'un évènement sportif.

Le staff administratif est ainsi susceptible d'être composé de non pratiquants, hommes ou femmes, âgés d'au moins 18 ans au jour de la compétition.

## 1) La Commission d'Organisation des Compétitions AMVT

La COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS AMVT est en charge de la mise en place des modalités de participation, de la collecte des inscriptions aux compétitions, et de la constitution des différentes catégories définies par le Règlement en vigueur.

Elle a le devoir de mettre en œuvre tous les moyens humains et matériels dont elle peut disposer pour parvenir à l'aboutissement d'une compétition inscrite au calendrier fédéral.

- La COMMISSION D'ORGANISATION prend toutes les dispositions nécessaires à l'implantation d'un poste de secours mobile sur le site même de la compétition par un organisme habilité (Croix-Rouge, Protection Civile....) et / ou par un docteur en médecine.

Pendant la durée d'une compétition, les membres de la COMMISSION D'ORGANISATION sont identifiés par un badge portant la mention '**ORGANISATION**'.

⇒ Si le quota de compétiteurs requis n'est pas atteint après la clôture des inscriptions, et en concertation avec la **Direction Technique Nationale** et la **Commission Nationale d'Arbitrage** :

① Elle est habilitée à procéder à des regroupements de poids et / ou d'âge en informant préalablement les responsables des clubs concernés.

② Elle est habilitée à ne pas ouvrir une catégorie trop faiblement alimentée et / ou si un regroupement se révèle incohérent.

- Sur site, elle organise le contrôle de détention d'un passeport sportif enrichi ou accompagné d'un certificat médical valide, c'est-à-dire daté postérieurement au 31 Août de la saison en cours.

- Dans le cadre des compétitions destinées à des pratiquants mineurs, elle assure, en sus, le contrôle d'existence de l'autorisation parentale.

- S'il s'agit d'une compétition **COMBAT**, elle organise une pesée de contrôle des compétiteurs engagés.

- La COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS AMVT est fondée à prononcer l'exclusion d'un compétiteur ne détenant pas un Passeport Sportif et / ou ne détenant pas un certificat médical valide et / ou ne détenant pas une autorisation parentale.

Dans cette hypothèse, l'exclusion ne s'applique qu'à la compétition concernée.

- Elle détient les formulaires officiels de déclaration d'accident.
- Elle procède à l'attribution des badges d'identification autorisant ses propres membres, les COMMISSAIRES SPORTIFS, les JUGES / ARBITRES et les OFFICIELS à circuler dans les zones réservées.
- La COMMISSION D'ORGANISATION nomme un ou plusieurs régulateurs (voir point 2 ci-après).
- Elle affecte le Personnel Administratif sur les tapis mis en place, et procède à la désignation des COMMISSAIRES SPORTIFS, des CHRONOMETREURS et des éventuels accesseurs.
- La COMMISSION D'ORGANISATION fournit les feuilles de marque aux COMMISSAIRES SPORTIFS, et récupère ces mêmes feuilles à l'issue des épreuves.
- Elle peut procéder à diverses vérifications, notamment à la vérification du respect des procédures administratives, ou encore à la vérification des moyennes calculées dans le cadre des compétitions TECHNIQUE hors Championnat de France.
- La COMMISSION D'ORGANISATION est seule habilitée à ordonner une cérémonie de remise de récompenses.
- Elle gère le traitement, la diffusion, la communication et l'archivage des résultats.
- En dehors des compétitions, la COMMISSION D'ORGANISATION prend en charge la rédaction et la maintenance des supports pédagogiques afférents à son domaine de compétence.
- Elle assure également la formation et la mise à niveau du Personnel Administratif.

## 2) Le Régulateur

Pendant la durée d'une compétition, le REGULATEUR est identifié par un badge portant la mention '**ORGANISATION**'.

- Le REGULATEUR a la charge d'affecter les catégories aux différents tapis mis en place, et ceci en fonction des disponibilités.
- Le REGULATEUR procède à l'appel et au rassemblement des compétiteurs à proximité de l'aire de compétition.

Il est seul équipé d'un microphone, et est, *de facto*, responsable des interventions et de la diffusion d'annonces par recours à la sono.

- Un seul REGULATEUR est actif au cours d'une compétition, mais il peut être remplacé au besoin.

## 3) Le Commissaire Sportif

**3.1) Le COMMISSAIRE SPORTIF est responsable de la gestion administrative d'une catégorie sur l'aire de compétition à laquelle il est affecté.**

Pendant la durée d'une compétition, les COMMISSAIRES SPORTIFS sont identifiés par un badge portant la mention '**COMMISSAIRE SPORTIF**'.

➤ La gestion administrative d'une catégorie consiste :

- A détenir les feuilles de marque fournies par la COMMISSION D'ORGANISATION.
- A réunir sur l'aire l'ensemble des compétiteurs appelés au préalable par le REGULATEUR de la compétition.
- A réaliser un contrôle des présences à l'aide de la feuille de marque.

Pour ce faire, il procède à un appel à haute et intelligible voix.

En cas d'absence de l'un ou de plusieurs compétiteurs, le COMMISSAIRE SPORTIF doit faire déclencher la procédure des 3 appels supplémentaires décrite dans le Règlement d'Arbitrage en vigueur.

Si le ou les intéressés ne se sont présentés ou signalés à l'issue des 3 appels, le COMMISSAIRE SPORTIF déclare la ou les disqualifications et annote la feuille de marque en conséquence.

**RAPPEL** : La disqualification d'un compétiteur au motif d'absence à l'appel de son nom ne s'applique que pour la catégorie en cours.

- A détenir l'intégralité des passeports sportifs des compétiteurs en lice.
- Le COMMISSAIRE SPORTIF doit s'assurer de la présence de la totalité de l'équipe arbitrale et de celle des accesseurs éventuels qui lui ont été affectés.
- Ordonner l'ouverture de la catégorie.

**3.2) Le COMMISSAIRE SPORTIF est responsable du report des notes sur la feuille de marque.**

### Compétition TECHNIQUE

- Il reporte la note attribuée par chaque juge lorsqu'il s'agit d'une compétition autre que le Championnat de France :

① Notation par **5 juges** hors Championnat de France : Il ôte la note la plus basse et la note la plus haute, puis calcule et reporte la moyenne des 3 notes intermédiaires.

② Notation par **3 juges** hors Championnat de France : il calcule et reporte la moyenne des 3 notes.

Considérant l'impact sur le résultat final, le COMMISSAIRE SPORTIF veillera à ne précipiter ni le report des notes, ni les calculs (additions et moyennes).

- Il reporte les noms des vainqueurs des duels successifs en Championnat de France.

#### Compétition COMBAT

- Il annote les points attribués au cours du combat

- Il procède à l'arrêt immédiat du combat en cas d'écart de 8 points entre les combattants en faisant donner le gong par le CHRONOMETREUR.

- Il annote les points de pénalité qui viennent **diminuer** le total des points déjà accordés.

Si le score d'un compétiteur pénalisé est égal à zéro, le total de ses points devient négatif.

- Il procède à la comparaison des scores et désigne à l'arbitre le vainqueur d'un geste de la main.

En cas d'égalité, le COMMISSAIRE SPORTIF signifie celle-ci à l'arbitre.

- Il reporte le nom du vainqueur dans la zone prévue à cet effet.

- Il restitue la feuille de marque dûment complétée à un membre de la COMMISSION D'ORGANISATION.

## 4) Le Chronométrateur

**Le CHRONOMETREUR est responsable de la gestion temporelle du combat.** C'est pourquoi les postes de CHRONOMETREURS seront essentiellement pourvus à l'occasion des compétitions COMBAT.

Néanmoins, il est concevable de faire intervenir les CHRONOMETREURS à l'occasion des épreuves techniques de Song Luyện auxquelles un temps limité est imparti.

Pendant la durée d'une compétition, les CHRONOMETREURS sont identifiés par un badge portant la mention '**COMMISSAIRE SPORTIF**'.

➤ La gestion temporelle du combat consiste :

- A déclencher le chronomètre dès l'ordre de début de combat prononcé par l'arbitre central = 'Đầu'.

- A stopper le chronomètre sur instruction de l'arbitre.

- A donner le gong à la fin du temps réglementaire, à la fin de l'éventuelle prolongation, ou sur instruction du COMMISSAIRE SPORTIF qui aura constaté un écart de 8 points entre les combattants.

- A signaler les 30 dernières secondes d'un combat à haute et intelligible voix.

- A procéder au décompte de 3 minutes lorsqu'un compétiteur blessé est pris en charge par le médecin ou par les secouristes officiels.

- A décompter les temps de récupération de 10 secondes demandés par l'arbitre, et d'en signaler les 3 dernières secondes à haute et intelligible voix.

## 5) Protocoles

### 5.1) Appel des compétiteurs TECHNIQUE / COMBAT.

Les protocoles d'appel des compétiteurs TECHNIQUE / COMBAT sont dévolus aux COMMISSAIRES SPORTIFS, ou à leurs éventuels accesseurs.

**5.1.1)** Lors du déroulement des épreuves TECHNIQUE hors Championnat de France, le protocole d'appel des compétiteurs est le suivant :

⇒ A haute et intelligible voix :

**« Se présente Monsieur X, se prépare Monsieur Y »**

**5.1.2)** Lors du déroulement des épreuves TECHNIQUE du Championnat de France, le protocole d'appel des compétiteurs est le suivant :

⇒ A haute et intelligible voix :

**« Se présentent Monsieur W en (couleur de ceinture),  
et Monsieur X en (couleur de ceinture).**

**Se préparent Monsieur Y en (couleur de ceinture),  
et Monsieur Z en (couleur de ceinture) ».**

**5.1.3)** Lors du déroulement des épreuves COMBAT, y compris celles du Championnat de France, le protocole d'appel des compétiteurs est le suivant :

**« Se présentent Monsieur W en (couleur de ceinture),  
et Monsieur X en (couleur de ceinture).**

**Se préparent Monsieur Y en (couleur de ceinture),  
et Monsieur Z en (couleur de ceinture) ».**

## 5.2) Appel des notes des épreuves **TECHNIQUE** hors Championnat de France

⇒ A haute et intelligible voix :

**« Juges ! »**

*(Instruction affirmative destinée à préparer les juges à la levée des supports de notation)*

Compter 2 secondes, puis :

**« Prêts ? »**

*(Instruction interrogative destinée à signaler l'imminence de la levée des supports de notation)*

Compter 2 secondes, puis :

**« Levez ! »**

*(Instruction affirmative destinée à obtenir la levée simultanée des supports de notation)*

## 5.3) Levée des drapeaux des épreuves **TECHNIQUE** du Championnat de France

⇒ A haute et intelligible voix :

**« Juges ! »**

*(Instruction affirmative destinée à préparer les juges à la levée des drapeaux)*

Compter 2 secondes, puis :

**« Prêts ? »**

*(Instruction interrogative destinée à signaler l'imminence de la levée des drapeaux)*

Compter 2 secondes, puis :

**« Levez ! »**

*(Instruction affirmative destinée à obtenir la levée simultanée des drapeaux)*

**« Vainqueur.... »**

→ Détermination sans précipitation de la couleur majoritaire, puis annonce à haute et intelligible voix de la couleur du vainqueur (**ROUGE** ou **BLEU**)

## **Important**

Si le COMMISSAIRE SPORTIF constate un asynchronisme lors de la levée des supports de notation ou des drapeaux, il en réfère sans délai au SUPERVISEUR du tapis qui formulera les rappels à l'ordre nécessaire.

## **6) Enrichissement des passeports**

Dès que les 3 premières places de la catégorie ont été déterminées, seuls les passeports du **Vainqueur**, du **Second** et du **Troisième** (ou de tous les membres des 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> équipe) ont lieu d'être annotés sur les pages réservées à cet effet.

Après annotation, transmettez les passeports à la COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS AMVT pour validation par une signature autorisée.

## **7) A propos du Personnel Médical**

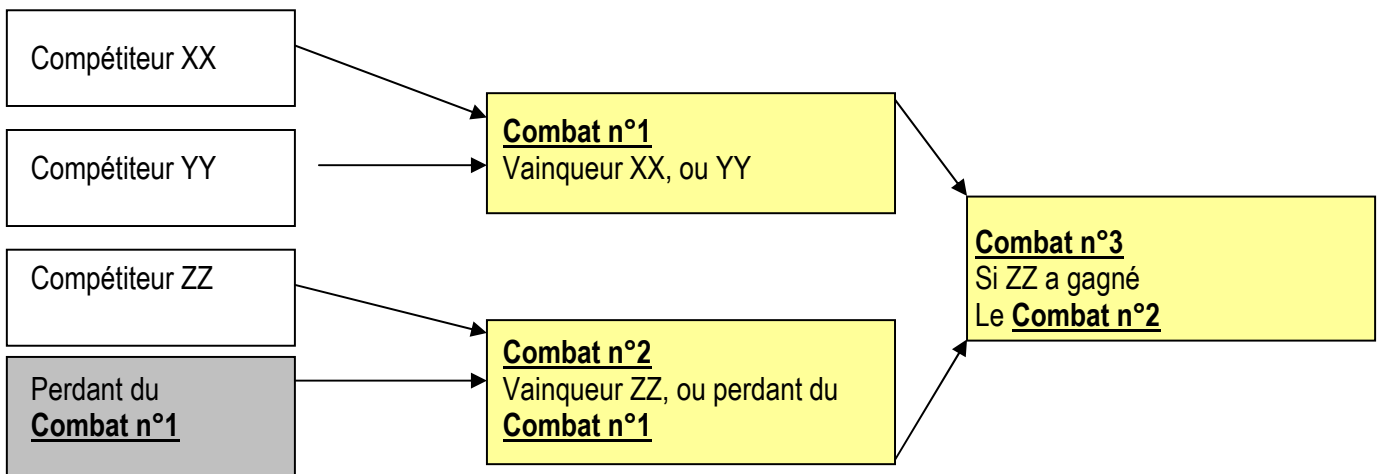
- Le Service Médical a toute autorité pour interdire la participation d'un compétiteur à l'évènement concerné.
- Le Personnel Médical est opérationnel pendant toute la durée des épreuves, et intervient à la demande expresse des arbitres.
- Il a le pouvoir de mettre fin à un combat à tout moment, notamment lorsqu'il juge qu'un participant est inapte à poursuivre la compétition.

Pour ce faire, il fait appel au responsable de la Commission d'Arbitrage ou à son (ses) délégué(s).

-- Si le Personnel Médical interdit à un compétiteur de reprendre le combat, un formulaire de déclaration d'accident doit être complété, et transmis à la Compagnie d'Assurances selon les modalités édictées par celle-ci.

## Annexe 1

Gestion d'une poule de **3** compétiteurs :



**1<sup>er</sup> cas**) Si **ZZ perd** le **Combat n°2**, la poule est terminée et le classement s'établit comme suit :

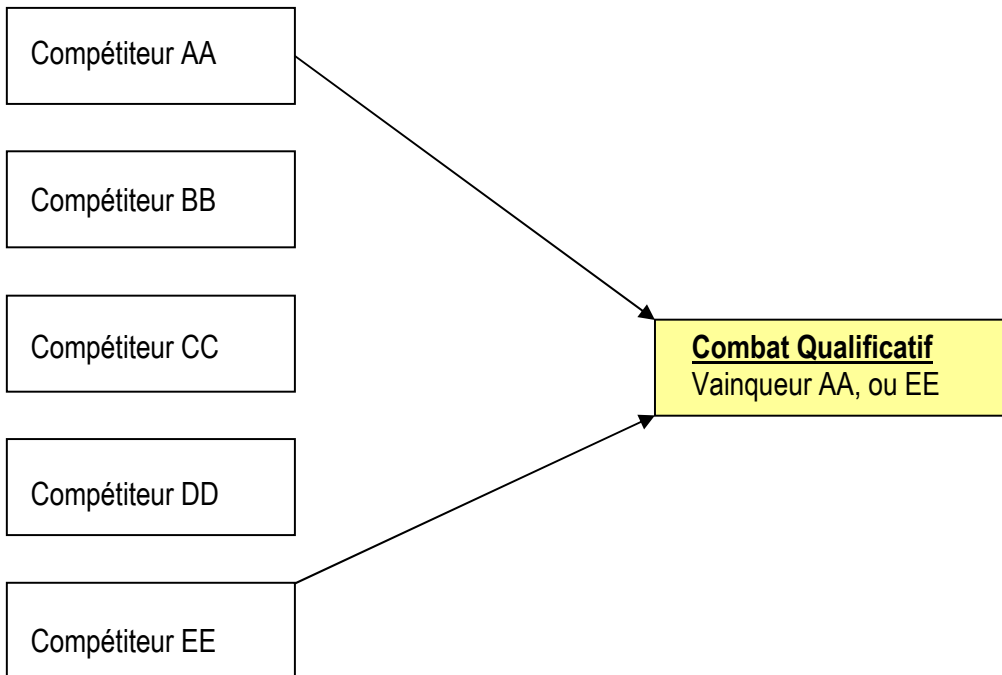
- 1<sup>er</sup> Vainqueur du **Combat n°1**
- 2<sup>ème</sup> Vainqueur du **Combat n°2**
- 3<sup>ème</sup> Compétiteur **ZZ**

**2<sup>ème</sup> cas**) Si **ZZ gagne** le **Combat n°2** = **Combat n°3** pour déterminer le vainqueur de la poule dont le classement sera le suivant :

- 1<sup>er</sup> Vainqueur du **Combat n°3**
- 2<sup>ème</sup> Perdant du **Combat n°3**
- 3<sup>ème</sup> Perdant du **Combat n° 2**

## Annexe 2

### Gestion d'une poule de 5 compétiteurs



↳ Le principe est de faire se dérouler un Combat qualificatif entre le compétiteur AA (premier de la liste) et le compétiteur EE (dernier de la liste).

Le vainqueur du Combat qualificatif est réintégré dans la poule qui ne compte ainsi plus que 4 compétiteurs.

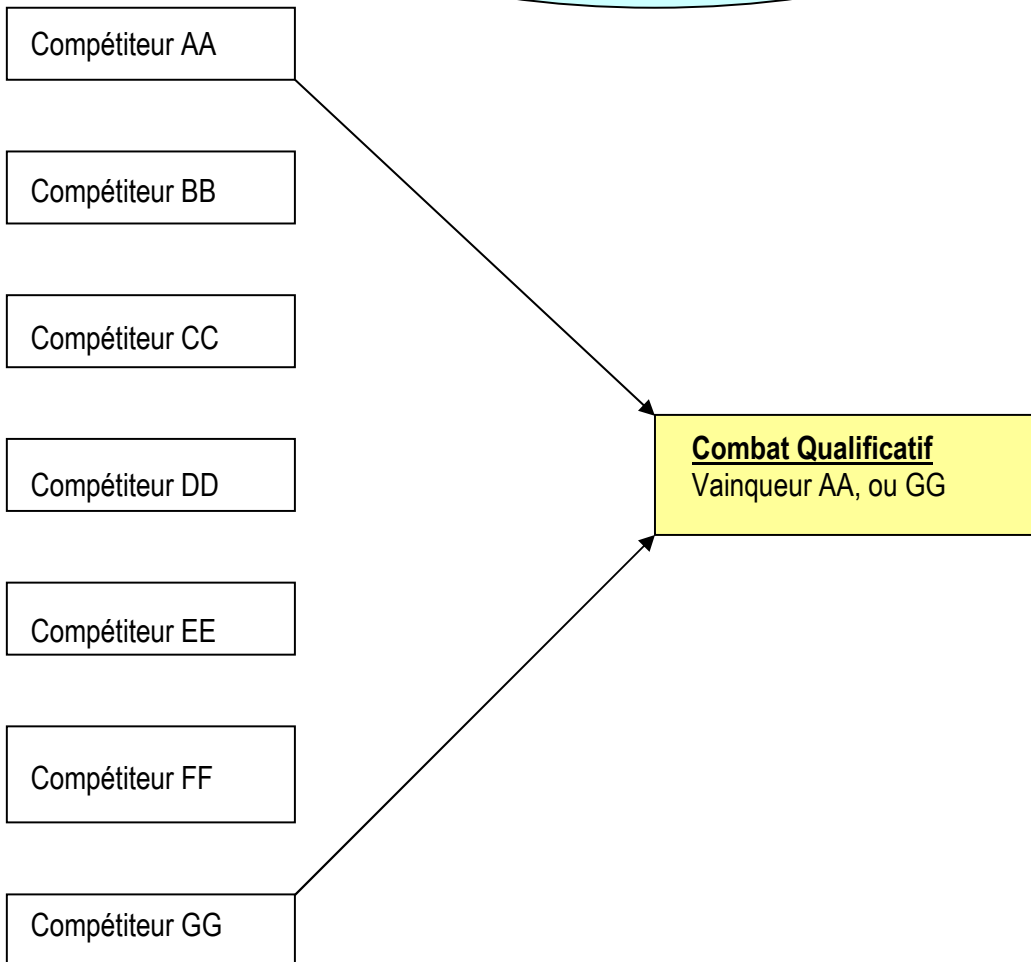
NOTA : Veillez à ce que le premier combat oppose les 2 combattants qui n'ont pas été concernés par le Combat Qualificatif.

→ **Si AA gagne le combat qualificatif**, démarrez la poule par le combat opposant CC à DD (car EE est éliminé).

→ **Si EE gagne le combat qualificatif**, démarrez la poule par le combat opposant BB à CC (car AA est éliminé).

### Annexe 3

#### Gestion d'une poule de 7 compétiteurs



↳ Le principe est de faire se dérouler un Combat qualificatif entre le compétiteur AA (premier de la liste) et le compétiteur GG (dernier de la liste).

Le vainqueur du Combat qualificatif est réintégré dans la poule qui ne compte ainsi plus que 6 compétiteurs = 3 combats qui vont produire 3 vainqueurs.

↳ Puis, reportez-vous à l'Annexe 1 pour la gestion de la poule de 3.

**PROCEDEZ A L'IDENTIQUE POUR TOUTE POULE COMPORTANT UN NOMBRE IMPAIR DE COMBATTANTS.**

En annexes complémentaires :

1 fiche de Notation TECHNIQUE hors Championnat de France

1 fiche de duel TECHNIQUE en Championnat de France

1 fiche de gestion administrative d'une poule COMBAT de 8 compétiteurs.